

# CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

---

Année 2012

---

## **COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°936 SEANCE DU VENDREDI 13 AVRIL 2012**

---

*La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.*

M. OLIVE, *l'un des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.*

*Présents* : Mme Aubert, MM. Barth, Bel, Mme Boutin, MM. Brillault, Colin, de La Faire, Delaporte, Deligné, Desjardins, Mme Di Bernardo, MM. Fond, Fournier, Gourdon, Joly, Jouy, Lebrun, Lequiller, Level, Loison, Malle, Mme Mary, MM. Olive, Pivert, Planchenault, Raynal, Richard, Saint-Amaux, Schmitz, Solignac, Sylvestre, Tautou, Tétart, Tissier, Vandewalle, Vialay, Vignier.

*Excusés* : Mme Ervera (pouvoir à M. Malle), M. Wane (pouvoir à M. Sylvestre).

### ***Communications de M. le Président du Conseil général***

M. LE PRÉSIDENT – Vous avez à disposition sur vos tables un ensemble de documents : un dépliant annonçant la deuxième édition de la ronde des orgues, l'affiche relative aux balades en Yvelines et un document, tiré à plus de 80 000 exemplaires, qui est diffusé dans les établissements scolaires, les mairies et chez les commerçants, un peu partout, car ces manifestations culturelles de grand intérêt ont le mérite de quadriller le territoire.

Je tiens également à féliciter Michel Colin, nommé chevalier de la Légion d'honneur dans la promotion du 14 juillet. (*applaudissements*) On sait le rôle essentiel qu'il a joué dans la création de l'association de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets, qui couvre 24 communes et devrait permettre à terme le développement d'une agriculture de grande qualité dans cet espace qui est dans le prolongement de la chambre du roi.

Nous aurons le plaisir d'accueillir à cette séance les élèves délégués de 6<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> du collège Claude Debussy de Saint-Germain-en-Laye. Ils seront reçus par Philippe Pivert et Maurice Solignac.

J'en profite pour saluer dans la tribune Daniel Moret, toujours fidèle à nos séances.

### ***Adoption d'un compte rendu analytique***

M. LE PRÉSIDENT – Sur le compte rendu de la séance du 23 mars dernier, y a-t-il des observations ?

MME MARY – Je suis intervenue à propos du fait que l'Etat retirait de ses priorités le prolongement de l'autoroute A 12 au profit de l'aménagement de la RN 10, pour souligner les conséquences pour Trappes. Vous m'avez répondu, monsieur le Président – c'est en haut de la page 27 – « message bien

reçu ». Mais j'ai alors dit moi-même « Cela ne suffira pas. » Je tiens à ce que cette mention figure au compte rendu.

M. LE PRESIDENT – Bien entendu. C'est bien là un exemple de la difficulté, très yvelinoise, de faire avancer les grands projets d'infrastructures.

*Le compte rendu analytique de la séance du 23 mars 2012, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité.*

### ***Marchés à procédure adaptée***

M. LE PRESIDENT – En application de l'article L. 3221-11 du code général des collectivités territoriales, est mise à votre disposition la liste des marchés à procédure adaptée notifiés entre le 30 janvier et le 10 avril 2012, conformément à la délégation que vous m'avez accordée.

*L'Assemblée prend acte de cette communication.*

### ***Contribution au rapport final sur le développement de la Seine***

M. LE PRESIDENT – Le développement de la vallée de la Seine, depuis mon entrée au Conseil général en 1994, a été la préoccupation première de tous ceux qui m'ont précédé à la présidence. C'est que la Seine aval, très lourdement frappée par la désindustrialisation a été marginalisée, alors qu'elle avait fait la richesse de notre territoire. Qu'on songe seulement que le site de Renault à Flins employait autrefois 25 000 salariés et n'en emploie plus que le quart. Il en va de même pour Peugeot à Poissy. Dès le début des années 1990, le Département s'est employé à enrayer ce déclin aux conséquences tragiques.

Un premier plan d'urgence, en 1994, fut suivi des projets Mantes-en-Yvelines 1 et 2 en 1996. Le schéma départemental pour un développement équilibré des Yvelines, mis en place au début des années 2000 a considéré ces territoires comme prioritaires. Surtout, ils ont été reconnus d'importance régionale.

Ensuite l'opération d'intérêt national de Seine aval, qui porte sur 52 communes et associe l'Etat, la Région, le Département, les EPCI, a joué un rôle important pour revitaliser la Seine aval sous l'impulsion de l'EPAMSA, que je préside.

Le caractère fondamental de la Seine aval a encore été confirmé par l'appartenance aux dix territoires stratégiques du Grand Paris de la Confluence Seine-Oise. Le Président de la République a eu la vision d'un Grand Paris avec une ouverture maritime. Grâce aux 500 hectares de la Confluence, les Yvelines ont cette chance de se trouver sur l'axe Paris-Rouen-Le Havre et sur la liaison vers Anvers et Rotterdam avec le canal Seine-nord-Europe. A cette occasion, nous pouvons resserrer les liens entre les Yvelines et Cergy-Pontoise. L'union fait la force, et j'en veux pour illustration, dans un autre domaine, la création du PRES, le pôle de recherches de l'enseignement supérieur, qui réunit neuf établissements dont l'université de Cergy-Pontoise et celle de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et qui va s'installer à Saint-Germain-en-Laye dans les locaux dont le Conseil général est propriétaire et qui accueillaient auparavant l'IUFM.

C'est parce que ce territoire est fondamental, que je vous ai soumis lors de la dernière séance le plan Yvelines Seine, qui est fédérateur de bonnes volontés dans le département et au-delà et porteur de développement économique. Autant je ne me fais guère de souci pour le développement de Saint-Quentin-en-Yvelines, celui de Vélizy, ou de l'agglomération de Versailles Grand Parc, autant il faut faire le maximum pour faciliter celui de la Seine aval, car ce territoire reste et restera fragile. Il dépend de la réussite des véhicules lancés sur le site de Poissy ou sur celui de Renault. Si elle n'est pas au rendez-vous, je vous laisse imaginer ce qui peut se passer. Le tissu économique de la vallée de Seine reste donc d'une extrême fragilité, malgré la présence de EADS et de l'aéronautique.

Le plan Yvelines Seine, que nous avons voté, permet, car il a vocation départementale, à la population de se l'approprier. S'il est porté par le Conseil général, ce sont toutes les Yvelines qui prennent à bras-le-corps le problème de la Seine aval.

M. LOISON, *rapporteur* – La mission sur le développement de la vallée de la Seine confiée par le Premier ministre à Antoine Rufenacht s'inscrit dans le cadre du projet du Grand Paris. Il s'agit de concevoir les modalités d'un développement économique durable et intégré de la vallée de la Seine ; d'identifier les vecteurs culturels et socioculturels à même de développer un sentiment d'appartenance à cette échelle de territoire ; de définir les objectifs et les modalités de gouvernance nécessaires à un tel projet.

Le Département des Yvelines a transmis au commissariat au plan fin janvier sa contribution écrite. S'agissant des déplacements, la LNP, ligne nouvelle Paris-Normandie, permettra de relier la vallée de la Seine au réseau TGV français et européen. Compte tenu de l'impact d'un tel projet sur la Confluence, le Département est disposé à engager une réflexion prospective sur l'usage innovant des infrastructures routières, notamment des voiries départementales, et des formes nouvelles de mobilité : bus sur autoroute, covoiturage, aménagement de conciergerie aux portes des pôles urbains, possibilités de mutations des voiries traditionnelles, nouveaux véhicules.

Cette réflexion s'inscrit naturellement dans la continuité des expérimentations développées par l'OIN Seine Aval et en particulier de celle dénommée SAVE – Seine Aval Véhicule Electrique – portée par Renault-Nissan, EDF et Schneider Electric avec le concours de l'EPAMSA et du Département. Elle a consisté à équiper le territoire de la Seine aval avec 250 bornes de recharge et à y mettre à disposition une centaine de véhicules électriques. Sur le sujet spécifique du véhicule du futur, le Conseil général a lancé deux appels à projet autour de la mobilité de demain. Ces innovations technologiques pourraient utilement trouver leur champ d'expérimentation en Vallée de Seine.

Sur le plan économique, le Port Seine Métropole dispose en effet des atouts pour développer un véritable cluster logistique. L'axe Seine et l'infrastructure portuaire doivent permettre l'ancrage des industries traditionnelles, notamment automobile et aéronautique dans les Yvelines, puis stimuler l'émergence de nouvelles filières, telle la logistique du dernier kilomètre. Se diversifier permet d'être moins fragile.

La mise en œuvre de stratégies foncières au service de la préservation et de la viabilité de l'agriculture est également une priorité à laquelle le Département s'est attelé. J'ai ainsi découvert, et on ne le sait pas assez, que les Yvelines comptent 100 000 hectares d'espace agricole, soit près de 45% du territoire.

Sur le plan environnemental, face aux perspectives d'intensification du transport fluvial et dans l'objectif de favoriser l'appropriation du fleuve par les métropolitains, il faut, en préalable, restaurer la continuité des linéaires de berges accessibles au public. Dans les Yvelines, cette action est menée par le Syndicat Mixte de la Seine et de l'Oise, dont le principal soutien financier est le Conseil général. Le Département met en place des cheminements de randonnées, pédestres et cyclables autour notamment d'axes Vélo Route Voie Verte.

Dans le cadre du plan Yvelines Seine, un appel à projet exceptionnel en faveur de la valorisation et de l'animation du fleuve est lancé. Sont visées les initiatives locales, portées par des acteurs publics et privés, pour développer des activités fluviales, une animation culturelle et touristique et la valorisation environnementale des berges et des espaces ouverts associés au fleuve.

Au sujet de la gouvernance, la forte implication de l'Etat voulue par le commissariat général est indispensable pour porter une ambition métropolitaine de cette envergure. Il est également essentiel que les élus de l'Axe Seine soient réunis au sein de la conférence pour le développement de la vallée de la Seine. Cependant, de toute évidence, cette gouvernance politique n'est pas suffisante. Une gouvernance technique et opérationnelle s'impose. Elle pourrait prendre la forme d'une part d'un comité opérationnel réunissant les acteurs du territoire, complété d'autre part avec une direction de

projet, en charge de rédiger tout d'abord un protocole rassemblant l'ensemble des acteurs sur des objectifs partagés.

Concernant les modes opératoires, le Département a émis les plus grandes réserves quant à l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de développement. Un travail de composition urbaine et paysagère, mené par plusieurs équipes internationales, pourrait révéler visuellement le territoire et ses futurs possibles, ce qui lancerait une dynamique.

Par ailleurs, pour impulser une véritable dynamique opérationnelle à très court terme, nécessaire pour donner corps aux concepts, il semble indispensable d'encourager le foisonnement de projets et d'initiatives. La méthode d'appel à projets expérimentée par le Département a été promue.

Tels sont les principaux axes de travail que nous proposons, en insistant sur notre volonté d'être partie prenante dans la réalisation de cette ambition sans précédent et de siéger à la conférence métropolitaine pour le développement de la Vallée de la Seine, au sein du collège des collectivités, et pour que les établissements publics de l'Etat, en particulier l'EPAMSA, intègrent le collège « Etat » de la conférence.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Le rapport Rufenacht étant substantiel, nous vous avons également remis une courte synthèse résumant les principales propositions stratégiques et celles sur la gouvernance du projet ainsi que son coût. Il faudra trouver le financement de toutes ces opérations.

Avant d'ouvrir le débat, je vous donne communication d'une récente lettre du Préfet de Région, Daniel Canépa, et qui fait le point sur la A 104.

« Comme j'ai eu l'occasion de le mentionner à plusieurs reprises, le bouclage de la A 104 constitue un élément indispensable au bon fonctionnement du réseau francilien et s'avère d'une importance particulière pour le développement de la plateforme d'Achères et le désenclavement d'activités économiques.

Si, compte tenu des améliorations apportées au projet initial – traversée sous-fluviale et tranchée courte – un consensus sur un tracé et ses dispositions techniques a pu être dégagé avec les élus pour la section située au nord d'Achères, il n'en a pas été de même au sud.

Dans ces conditions, et afin de ne pas retarder davantage une opération d'importance notable, il a été décidé de poursuivre les études » (*sourires*) – effectivement, je regrette un peu le mot, mais au moins ce n'est pas un enterrement – « afin de constituer le dossier d'enquête publique sur cette première section. Celle-ci ne constitue qu'un maillon du bouclage et n'a de sens que comme un premier élément de bouclage complet vers Orgeval. »

Cette dernière précision est essentielle à mes yeux. Nous avons désormais, comme je le voulais, un écrit du préfet de Région actant qu'il y aura un bouclage et que cette liaison n'avait pas de sens si la partie Achères-Orgeval n'était pas réalisée. Bien entendu c'est un document émanant du préfet actuel, mais il est versé au dossier et cette liaison est également intégrée dans le rapport Rufenacht comme un élément essentiel au développement de notre territoire.

M. SAINT-AMAUX – On nous demande d'approuver la contribution du Conseil général au rapport Rufenacht. D'abord, nous regrettons un peu de ne pas avoir eu beaucoup de temps pour étudier ce dossier qui est très complet et très intéressant. Nous aurions pu le faire ensemble pour parvenir à une position commune et renforcer au moins la partie consacrée aux Yvelines. Certes, les délais pour cette consultation ont été raccourcis. Néanmoins, les enjeux sont très importants pour le développement économique, importants pour les transports et les financements – dans le rapport Rufenacht, les cinq premiers projets sont estimés à 18 milliards d'euros sur 10 ans, 10 à 15 ans et 15 à 20 ans. Le rapporteur et la commission ont ouvert des pistes, et nous pensons qu'il faut tenter de les suivre. Sur ces cinq projets essentiels, deux nous concernent directement, la LNPN et

l'achèvement de la A 104 en liaison avec la construction du port d'Achères. Deux autres nous concernent plus indirectement : la réalisation d'un réseau de haute performance réservé au fret entre Paris, Rouen et Le Havre – mais il faudra trouver des sillons – et la modernisation et l'agrandissement des écluses pour permettre un tonnage plus important sur la liaison fluvio-maritime. Pour notre part, nous retenons de la contribution du Conseil général un très bon recensement des atouts industriels et une première et timide réponse sur la gouvernance, qui soulève nombre de questions importantes.

En revanche, des réponses font défaut sur des questions soulevées dans le rapport, alors que la région Normandie est en avance sur nous. On sent dans ce dossier à la fois une volonté de centralisation et, en même temps, pour faire vite, une volonté de maintenir la décentralisation. On y dit en effet que, pour être efficace, il faut que les acteurs locaux puissent y participer. C'est une question sur laquelle il faut débattre et, si possible, apporter des réponses. L'objectif est, nous dit le dossier, d'avancer vite, mais aussi de créer une « harmonie » entre l'ensemble des acteurs. Or dans le document rédigé au nom des Yvelines, on ne retrouve pas cette prise en compte de l'ensemble des acteurs. Ainsi, le rapport Rufenacht fait place aux trois cercles ; celui des Yvelines s'en tient à deux cercles, ceux du politique et des organismes opérationnels, sans le troisième, celui de la démocratie qui s'exprime dans les organisations syndicales, les associations de défense de l'environnement.

Les enjeux soulevés ne sont pas seulement économiques. Il y va aussi de l'avenir des communautés de communes, des départements, de leur place dans la gouvernance. Dans la contribution des Yvelines, on demande que l'EPAMSA trouve place dans le collège « Etat ». Mais on ne va pas assez loin sur toutes les questions posées, l'avenir des ports par exemple. Actuellement, un GIE a été créé. Le conserve-t-on ou fusionne-t-on les ports, alors qu'ils sont de nature différente ? Le Havre est un port maritime, Rouen un port fluvio-maritime comme Limay, alors qu'Achères et Paris sont des ports fluviaux. On peut s'en tenir à voir dans chaque cas des bateaux qui passent sur l'eau, mais cela ne va pas conduire bien loin ! Or ce qu'on dit, c'est qu'on fusionne les ports en laissant l'investissement à chacun. On sent bien ici la difficulté à trouver une gouvernance cohérente. Sans avoir forcément de solution toute faite, il serait quand même souhaitable que l'on en discute. D'abord, cela éviterait des blocages.

En introduction, monsieur le Président, vous avez mentionné l'université. Mais il n'y a rien ici sur la place des universités yvelinoises dans ce projet, alors que les Normands ont trouvé une solution pour les universités de Caen, Rouen et Le Havre. Là aussi, je suis au regret de constater un certain retard. Il reste donc de grandes questions à l'ordre du jour. Nous allons voter en faveur de cette contribution, mais comme un premier document qui doit être enrichi assez rapidement pour que les Yvelines, leurs ports, leurs communes et leurs entreprises ne soient pas oubliés au bénéfice des Normands.

Enfin, permettez-moi de souligner une phrase de l'introduction de cette contribution. Après avoir mentionné que la Seine aval est prioritaire dans le SDADEY, on ajoute : « elle est également identifiée au projet de SDRIF adopté par le Conseil régional en 2008 comme un territoire stratégique structurant pour le développement régional. » C'est bien de le reconnaître cette fois. Mais il fallait aussi le reconnaître à la dernière séance.

M. LE PRÉSIDENT – Nous l'avons reconnu.

M. SAINT-AMAUX – Non, on a alors dit que le département des Yvelines n'avait pas voté le SDRIF parce que la Région voulait procéder à un rééquilibrage. En fait, elle voulait un simple équilibre entre est et ouest, et cela figurait dans le SDRIF. Ce point n'a rien de fondamental. Simplement, on met parfois de la politique là où l'on n'est pas obligé d'en mettre.

M. LE PRÉSIDENT – Nous sommes objectifs, on ne peut pas nous le reprocher.

M. TISSIER – J'étais intervenu à la dernière séance pour donner mes arguments. Je n'ai pas changé de position et je ne voterai pas cette contribution.

M. TAUTOU – En tant que vice-président de la communauté d'agglomération, je me sens particulièrement concerné par un projet aussi ambitieux. M. Saint-Amaux vient de soulever le problème de la gouvernance. Dans le cadre de l'OIN, depuis des années, nous travaillons de façon intelligente, et ce que propose cette contribution, c'est d'aller vers une gouvernance de même nature. Il s'agit de laisser chaque acteur du territoire s'exprimer, puis d'avoir une vision globale donnée par de grands cabinets internationaux. La méthode, pour l'OIN Seine aval, a donné un résultat tout à fait exceptionnel.

De même, le Val d'Oise et les Yvelines ont pu travailler de façon intéressante, car toutes les villes ont été associées, Achères, Conflans, Poissy, la communauté d'agglomération de Cergy que préside Dominique Lefebvre et celle des deux rives de Seine. Là encore, les élus ont voulu travailler sur un projet commun et le principe de gouvernance mis en place a permis à tous les acteurs d'aller plus loin et même de dépasser les clivages politiques. En effet dans notre communauté d'agglomération, nous n'étions pas majoritaires, mais cela n'avait pas d'importance. Le projet, et c'est aussi le cas de ce qui nous est proposé aujourd'hui, avait pour objet l'intérêt du territoire, sa mise en valeur.

En recevant M. Rufenacht avec vous, monsieur le président, nous avons su lui dire combien avoir une vue d'ensemble sur le territoire nous semblait primordial pour réussir. Lors de notre déplacement en Normandie, vous l'avez dit à plusieurs reprises, nous étions les grands oubliés. Aujourd'hui, prenons toute notre place. La représentation du Conseil général est enfin reconnue à sa juste valeur. Nous étions un peu trop absents dans ce secteur, il fallait la voix du Conseil général pour nous faire entendre et donner cohérence au projet.

M. LE PRESIDENT – C'est bien ce sur quoi je voulais insister.

M. FOND – Je vous renvoie à *L'identité de la France* de Fernand Braudel, un livre toujours d'actualité. Il y dessine bien cet axe de la région parisienne au Havre comme un des axes historiques de développement économique de la France. Je suis heureux qu'on retrouve une cohérence avec cette perspective de développement, qui met en évidence l'intérêt de construire un grand projet industriel, un grand projet pour l'emploi. Mon territoire se situe à une extrémité de cette vallée, mais la perspective de réinstaller des industries, des emplois sur l'ensemble de la Seine est une chance majeure pour nos populations. Sinon, elles se tourneront de plus en plus vers le nord, voire vers l'est de la région parisienne, avec ce que cela représente pour les transports et autres. Le retour d'une cohérence de développement sensible depuis des centaines d'années est de bon aloi.

Bien entendu, tout projet entre en concurrence avec beaucoup d'autres. Avoir fait une étude pour en montrer la pertinence est une chose. Il faut maintenant le défendre face aux autres décideurs, y compris européens. L'intérêt de ces ports et de ces entreprises en vallée de Seine, la logique évidente du projet, sa légitimation historique ne suffisent pas. Sur le financement notamment, il faudra mener le combat dans les années qui viennent. Ainsi, pour la LNPN, on fixe l'objectif 2020. Il ne faudrait pas que cela devienne 2040. Il faut pouvoir défendre des projets d'investissement qui se réalisent dans le temps d'une vie humaine.

M. LEBRUN – Tous les élus du groupe « Ensemble pour les Yvelines » voteront avec plaisir ce projet qu'ils considèrent comme une chance exceptionnelle pour notre département. Il renforce le rôle de l'ouest dans la région Ile-de-France et montre qu'il a son mot à dire dans le développement régional. Nous-mêmes travaillons depuis longtemps sur l'axe Seine et savons que ce territoire, parce qu'il a eu une industrie ancienne, a un potentiel pour se développer de nouveau. De plus, il est déjà le siège d'une opération d'intérêt national.

Certes, la vallée de la Seine n'est pas tout le territoire des Yvelines, mais il en constitue une part très importante. De toute façon, une deuxième OIN assure un équilibre dans le département. Avec ces projets d'envergure, il a une vraie place dans le développement à venir, sur le moyen et le long terme. Tous les élus yvelinois devraient porter ce projet de façon très active.

M. VIGNIER – Je souligne que, pour une fois, les choses se font assez rapidement. En début de mandat, en 2008, on parlait du centre de la Seine aval comme d'un ventre mou, un territoire sans identité, à l'avenir morose à mesure que l'industrie automobile allait se dispersant ; bref, un territoire qui perdait espoir. Je suis donc ravi que les choses changent. Les élus locaux avaient d'ailleurs la volonté de tourner leurs villes vers la Seine, pressentant qu'elle représentait l'avenir. Aujourd'hui, ces territoires, et en particulier le centre Seine aval, complètement oublié entre Poissy et Mantes, s'identifient à la Seine. A nouveau, on a des projets industriels, agricoles, touristiques. C'est une chance inespérée de pouvoir les inscrire dans cette perspective.

Comme l'a dit Jacques Saint-Amaux, nous allons voter cette contribution. Mais je souligne le rôle essentiel des élus locaux dans la gouvernance. On en tient compte, et il y a là une chance inespérée pour ce territoire complètement abandonné.

MME BOUTIN – J'ai apprécié que le président du groupe Ensemble pour les Yvelines ait bien précisé que la vallée de la Seine n'était pas tout le département. Certes, ce projet est très structurant, on y a beaucoup travaillé et il est important que les Yvelines s'y engagent. Il aura des conséquences pour les Yvelines bien au-delà de la Seine aval, je le souhaite. Il ne faudrait pas que les élus du Sud, de territoires plus ruraux et plus loin de la Seine, ne se sentent pas concernés par ce projet collectif. Je souhaiterais que dans ce rapport ce soit indiqué et je remercie M. Lebrun, d'avoir dit ces simples mots « pas toutes les Yvelines », car ils ont beaucoup de signification.

M. BARTH – Pour une fois, je suis totalement d'accord avec Mme Boutin.

M. SAINT-AMAUX – Mais cette préoccupation est bien dans le projet. Elle est sous-entendue : L'axe de développement Paris-Rambouillet-Chartres-Rouen, lié aux céréales ne sera pas délaissé si l'on saisit bien cette chance.

M. LEVEL – Pour avoir travaillé avec Paris métropole cette semaine, je peux témoigner que le travail réalisé ici cadre parfaitement avec ce qui s'y fait, en particulier sur la Seine. La vallée de la Seine n'est pas toutes les Yvelines, et elle est aussi ailleurs que dans les Yvelines. J'ai travaillé avec François Kosciusko-Morizet sur les projets que nous menons en parallèle dans les Yvelines et dans les Hauts-de-Seine sur le SMSO : cela fonctionne bien.

M. LOISON – Je ne vous le fais pas dire !

M. LEVEL – De même le travail que nous menons avec Dominique Lefebvre sur la Confluence est parfaitement en phase avec ce que nous faisons dans ce rapport.

M. LE PRESIDENT – Ce qui nous est demandé, c'est de prendre acte du rapport Rufenacht, et dans des délais qui nous sont imposés, bien entendu. Quant à cette contribution, c'est un point de départ. Elle va continuer à s'enrichir. J'ai été très frappé, en rencontrant pour la première fois Antoine Rufenacht, de découvrir que les Yvelines étaient pour lui une terre inconnue. Il y avait Le Havre, Rouen, une Haute-Normandie qui, pour réfléchir sur la liaison avec Paris, s'était associée avec la Basse-Normandie, notamment Caen, et une arche les reliait directement à Paris. Nous avons donc fait un pas immense en faisant reconnaître notre territoire comme un maillon essentiel de ce projet voulu et initié par le Président de la République. C'est en effet lui, dans le cadre de ce projet visant à

donner à Paris une façade maritime pour en faire une ville-monde, qui nous a fait prendre conscience que nous constituons un maillon essentiel entre la capitale et sa façade maritime. Jacques Saint-Amaux, représentant une ville qui a un port fluvio-maritime a raison de souligner combien c'est un atout extraordinaire. De même, je m'associe aux propos de Michel Vignier sur ce qui était le « ventre mou » de Seine aval. On a commencé à mettre en avant l'image de la Seine aval avec ses 52 communes grâce à l'EPAMSA et aussi grâce à son type de gouvernance, c'est-à-dire l'association systématique à tous nos travaux de tous les maires et de toutes les communautés de communes, dans une véritable appropriation du territoire.

Nous avons donc pleinement joué notre rôle pour faire reconnaître les Yvelines au même titre que Rouen-Le Havre et, bien sûr, Paris. Une anecdote est révélatrice : lorsque nous sommes allés en Normandie avec les maires de l'EPAMSA, nous avons découvert que les documents parlaient déjà de la Seine aval – mais pas la nôtre : la Seine aval désignait Rouen par rapport au Havre. Nous n'existions pas. En quelques mois, nous avons fait prendre conscience, notamment à Antoine Rufenacht que j'ai, comme d'autres ici, rencontré à plusieurs reprises, des enjeux de notre territoire. Plusieurs d'entre vous ont souligné ces enjeux de développement économique et industriel, de création d'emploi, à terme bien entendu comme l'a rappelé Pierre Fond. Ce projet est un atout extraordinaire pour les vingt ans à venir. Ses grandes opérations représentent 18 milliards d'euros. C'est donc environ un milliard d'euros que l'Etat devrait y investir chaque année. Or d'autres projets voient le jour en France. Il faut que celui-ci apparaisse bien, en comparaison, comme essentiel.

Nous sommes tous conscients de ces enjeux, et, à juste titre, Mme Boutin, appuyée par M. Barth, a souligné les bienfaits qui en découleront pour tout le département, notamment le Sud Yvelines grâce à la filière agricole. La lecture attentive du rapport montre que notre agriculture n'a pas un rôle à jouer seulement pour valoriser l'environnement, mais aussi comme activité économique à part entière.

Je remercie au passage la directrice générale et les services de s'être fortement engagés dans ce dossier d'une grande importance. Les Yvelines sont désormais un acteur incontournable du projet du Grand Paris.

Je reviens enfin sur la nécessité de renforcer les liens avec le Val d'Oise, car le grand projet de la Confluence concerne nos deux départements. Parler ensemble nous permettra de mieux nous faire entendre de nos interlocuteurs, notamment en ce qui concerne la gouvernance. Face à une région aussi importante que la Normandie – surtout si les deux Normandies sont associées – les Yvelines ne sont qu'un département. Mais avec le Val d'Oise, pour représenter et Cergy-Pontoise et tout le territoire de Saint-Germain-en-Laye à Achères, nous pouvons parler d'une voix forte. Et je sais que, dans ce rapport, nous avons été entendus par Antoine Rufenacht.

Je vous propose maintenant d'adopter la délibération qui consiste à la fois à prendre acte du rapport Rufenacht et à approuver la contribution de notre Département, affirmer notre volonté d'être partie prenante, de siéger à la conférence métropolitaine et de demander que l'EPAMSA intègre le collège « Etat » de cette conférence.

M. TISSIER – Je suis d'accord pour que le Département siége à la conférence métropolitaine, mais pour les raisons de fond que j'ai évoquées antérieurement à propos du projet, je préfère m'abstenir.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des votants, avec une abstention de vote (M. Tissier ).*

### ***Produits de l'agriculture biologique pour la restauration collective***

M. COLIN, *rapporteur* – L'agence VIVRAO a répondu à un appel à projets de l'Etat afin de financer une étude sur l'approvisionnement en produits biologiques locaux de la restauration collective dans les Yvelines. En complément de la subvention de l'Etat, elle sollicite le Département à hauteur de



10 000 euros maximum pour le financement de cette étude qui s'inscrit dans le cadre du dispositif économique départemental et plus précisément dans sa mesure 7-2 : projets structurants en agriculture.

Il s'agit de tester l'introduction, sur sites et en dimension réelle, de produits biologiques locaux dans les restaurants collectifs des écoles, de l'hôpital, de maisons de retraite de la Communauté de Communes du Pays Houdanais d'une part, et dans les collèges regroupés dans le groupement d'achat Jeanne d'Albret de Saint-Germain-en-Laye d'autre part, soit une dizaine de cuisines. Cela devrait permettre d'identifier les problèmes économiques comme le surcoût des denrées biologiques, logistiques en raison de la multiplicité des points de livraison et de saisonnalité. L'agence réalisera également un guide méthodologique à destination des collectivités territoriales et des groupements d'achat.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la démarche du Conseil général de soutenir la filière agricole locale et l'introduction de produits biologiques et locaux dans les restaurants collectifs du département, la restauration en collèges publics représentant près de 49 000 repas par jour, soit 7 000 000 de repas servis par an. Il vous est donc proposé d'attribuer à l'agence VIVRAO, selon les modalités prévues dans la convention jointe en annexe, une subvention d'un montant maximum de 10 000 euros correspondant à 33,9 % des dépenses éligibles.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Nous valorisons les produits de l'agriculture yvelinoise chaque année avec la semaine du goût. Nous incitons aussi les collèges à s'approvisionner auprès des agriculteurs.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Système d'information en périnatalité***

MME MARY, *rapporteur* – L'Agence régionale de santé d'Ile-de-France (ARS) souhaite renforcer le système d'information en périnatalité en utilisant les données des premiers certificats de santé. Jusqu'à l'âge de six ans, un enfant bénéficie de vingt visites médicales obligatoires destinées à suivre sa croissance et à dépister rapidement d'éventuels problèmes médicaux nécessitant un traitement.

Le Département a l'obligation réglementaire de produire ces premiers certificats pour assurer le suivi individuel des enfants et un suivi épidémiologique qui comprend la constitution d'une base de données accompagnée d'une analyse. Les premiers certificats de santé permettent ainsi de disposer de données sur la prématurité, sur les enfants de petits poids, sur l'état de santé à la naissance, sur les anomalies congénitales, sur le suivi de la grossesse, ainsi que des informations sur les deux parents. Ils donnent un éclairage sur la physiologie socio-sanitaire du Département.

L'ARS se propose de contribuer à la mise en place d'une plate-forme régionale d'information en périnatalité en intégrant l'information issue des premiers certificats de santé au système d'information actuel. Il vous est demandé d'approuver la signature d'une convention dans ce sens avec les autres partenaires que sont l'IAURIF et l'INSERM.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Subventions au titre de l'action sociale***

M. LEVEL, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement à deux associations, qui font un travail remarquable.

Les producteurs du Sillon travaillent dans le secteur de Poissy sur le lien entre projet culturel – en l'occurrence théâtral – et lien social. Pour ce programme d'action sociale 2012 -2014, nous lui attribuerions pour 2012 une subvention de fonctionnement de 27 000 euros.

L'association Inserpro travaille à Elancourt pour le développement d'activités d'insertion – entretien de véhicules, travaux d'espaces verts, retouche de vêtements – pour les jeunes de 16 à 25 ans de faible qualification. Sa subvention serait de 50 000 euros par an sur trois années également.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Demandes d'habilitation individuelles à l'aide sociale***

M. BRILLAULT, *rapporteur* – Il vous est demandé de prendre en charge financièrement l'hébergement de personnes relevant de l'aide sociale. Dans cette première délibération, il s'agit de deux personnes âgées handicapées. La première habilitation concerne l'établissement privé la Vie Montante à Hanches. Le prix de journée est de 46,76 euros, soit une dépense de 15 665 euros en 2012. La deuxième personne, longtemps sans domicile fixe, est hébergée à la résidence Parc du donjon à Houilles. Pour un tarif de 61,84 euros par jour, le montant pour 2012 atteint 22 634 euros. L'enveloppe globale pour cette délibération s'élève donc à 38 299 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Demandes d'habilitation individuelles pour des établissements en Belgique***

M. BRILLAULT, *rapporteur* – Les quatre dossiers qui vous sont maintenant présentés relèvent plus spécifiquement du secteur de la santé mentale.

La première personne, âgée de 54 ans, a séjourné au centre hospitalier de Poissy. Le placement ultérieur n'est pas toujours aisé pour ce type de patient. Nous avons trouvé une place à la Maison Corail, à Mouscron en Belgique. Le même établissement accueillerait une personne de 53 ans sous tutelle. Son tarif journalier reste assez élevé : 167, 23 euros, soit quand même 68 464 euros par an par personne.

Le troisième cas concerne une jeune femme de 32 ans, dont le domicile de secours est Trappes. Elle est sous curatelle. Dans ce cas également, on est heureux de trouver une place en Belgique. Au passage, on voit combien la délibération que nous avons prise lors d'un conseil précédent sur la création de places dans les Yvelines était justifiée. Le dernier cas concerne une personne de 19 ans, domiciliée à Versailles. Elles seraient accueillies, la première par « La Maison de la Motte » à Boussu, la seconde par l'établissement « Le Part'Age » à Estampuis.

Au total, cet engagement financier n'est pas anodin, puisqu'il s'agit de 214 402 euros par an,

En commission, j'ai évoqué la durée de ces engagements. Vous en prendrez connaissance dans l'article 7 des conventions annexées au rapport. Il stipule que la convention qui prend effet à la date de notification, est valable pour la durée de séjour de la personne. Il s'agit donc, d'une certaine

façon, d'un risque *sine die*, même s'il y a par ailleurs des clauses de rupture. Il nous a donc paru important de préciser qu'un point d'étape devait être fait, au bout de trois ou cinq ans. Il se pourrait par exemple, que ces personnes puissent revenir dans les Yvelines. J'en ai parlé avec le Docteur Fernandez. Ces personnes sont déjà dans l'établissement concerné ce qui, d'une certaine façon, nous met au pied du mur. Nous avons une obligation qui peut, sur le long terme, concerner des sommes relativement importantes. Pour ces quatre personnes, il s'agit quand même de 214 000 euros par an. Bien entendu, nul ne discute la nécessité de les prendre en charge. Mais les établissements pouvant changer ou en raison d'autres facteurs, nous demandons aussi qu'un point d'étape soit fait, selon une périodicité qui resterait à définir.

M. LE PRESIDENT – J'en prends acte. Nous sommes tout à fait d'accord pour qu'on fasse ce point d'étape.

M. DELAPORTE – Ces demandes révèlent en effet un manque de places localement pour les personnes handicapées psychiques. C'est bien pourquoi nous avons voté récemment la programmation du schéma de troisième génération pour les équipements sociaux et médico-sociaux, qui va nous permettre de réaliser entre 2012 et 2014 un foyer d'accueil médicalisé de 40 places et une SAMSA de 90 places. On va donc répondre aux besoins sur un plan quantitatif.

Dans l'immédiat, la proposition de la commission est bonne. Il est en effet nécessaire de préciser dans la convention des délais de prise en charge qui permettent de réévaluer les situations individuelles. On peut aussi aller plus loin en demandant que les stages proposés par les structures enfant qui dépendent de l'assurance maladie soient pris en charge par ces structures elles-mêmes. Enfin, il est possible également d'éviter une régularisation a posteriori, c'est-à-dire d'assurer la prise en charge lorsque la décision est prise et pas avant.

M. SYLVESTRE – Notre groupe votera cette délibération. Mais comme chaque fois que de tels cas se présentent, nous nous interrogeons sur cette obligation dans laquelle nous sommes d'aller chercher aide et assistance en Belgique. Il faut croire que ce pays accueille ses personnes handicapées ou en difficulté mieux que la France. Je voudrais savoir combien de personnes des Yvelines sont accueillies dans ces établissements.

D'autre part, il serait bon d'entrer en contact avec les associations locales ou les associations nationales représentées dans les Yvelines, comme l'APAJH, association pour adultes et jeunes handicapés. D'après les renseignements que me communique cette dernière, on devait créer 727 places dans notre département d'ici 2018, dont 220 seulement seraient réservées aux personnes handicapées. Avec une telle vitesse de croisière, je crains qu'on ne nous soumette encore pendant des années des demandes d'habilitation en Belgique.

Je suis également d'accord pour faire, comme l'a mentionné Philippe Brillault, des points d'étape sur ce type d'habilitation. C'est un gros problème pour le Département et c'est une double peine pour les familles quand à l'éloignement s'ajoutent les frais qu'occasionnent les visites.

M. DELAPORTE – Il y a 100 à 150 ressortissants des Yvelines placés en Belgique, et 600 placés ailleurs.

M. LE PRESIDENT – Cela représente en effet un budget considérable. Mais dans le cadre de son schéma de troisième génération, pour la première fois le Département a pris en compte le problème du handicap psychique. Bien entendu, pour répondre à André Sylvestre, cela demandera un certain temps avant que les places soient disponibles.

M. DELAPORTE – 130 à 150 places seront créées dans les Yvelines.

M. LE PRESIDENT – Cela permettrait, en gros, de placer tous ceux qui le sont actuellement en Belgique.

M. DELIGNE – Je suis d'accord avec ces considérations, mais je veux aussi témoigner de la difficulté qu'il y a parfois à implanter ce type d'établissement en raison des craintes qu'ils suscitent localement. A Guyancourt, il y a trois ans, nous avons accueilli une maison médicalisée pour personnes handicapées psychiques qui est très bien intégrée dans la commune. Je n'ai jamais eu de problèmes avec les riverains ni d'autres habitants. Au contraire, la population est plutôt fière de pouvoir accueillir un tel établissement, sachant combien il rend service aux familles. Je le dis car au moment de choisir les implantations, il serait dommage de se heurter à certains obstacles. Je veux témoigner qu'on peut le faire et le faire bien.

M. LE PRESIDENT – Merci de ce message d'optimisme. Moi-même, j'ai connu des situations difficiles en mon temps à Versailles. Cela s'est fait, notamment sous l'impulsion de Franck Borotra. Mais je peux témoigner qu'il y faut du courage.

M. LEBRUN – Il faut d'abord se réjouir que des personnes qui ont besoin d'hébergement trouvent des places, en France ou en Belgique. Cela répond à un besoin des familles. Il est vrai que ce serait mieux de trouver des établissements plus proches. Je ne sais pas si la Belgique est un pays en avance sur nous ou quelles sont les normes techniques et d'encadrement qu'on y applique, par rapport à la France, à ce type d'établissements ; cela a évidemment une incidence sur les prix de journée. Mais je constate que deux des établissements belges sont très récents, l'un ayant ouvert en septembre 2011, l'autre ouvrant 23 places en avril 2012. Il y a probablement d'autres départements que les Yvelines qui envoient leurs ressortissants en Belgique, où on continue donc à développer ce que je ne veux pas appeler un « business », car la demande des familles est réelle, mais un système, par appel d'air.

M. LE PRESIDENT – C'est en quelque sorte une spécialisation.

M. LEBRUN – Et c'est pour cela que notre schéma de troisième génération est très important. Il faut que nous puissions réaliser des projets « concurrentiels » pour les coûts de journée afin de faire revenir, autant que possible, nos ressortissants. De ce point de vue, la proposition de la quatrième commission d'évaluer les situations après un certain temps est intéressante.

M. LE PRESIDENT – Cet échange a le mérite de sensibiliser toute l'assemblée départementale sur l'urgence qu'il y a à créer des places permettant d'accueillir toutes les personnes qui ont des problèmes psychiques. C'est une priorité. Je remercie aussi Philippe Brillault d'avoir insisté sur la nécessité de faire un point d'étape. On y veillera. Il est certain que le coût de chaque placement pour l'ensemble des Yvelinois placés à l'étranger est considérable, d'autant que l'une de ces personnes est âgée de 19 ans et une autre de 32 ans.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Contrats sociaux de territoire***

M. FOURNIER, *rapporteur* – Pour revenir d'abord d'un mot sur le rapport précédent et rassurer M. Lebrun, le coût de journée des établissements fait partie des critères pris en compte dans l'appel à projets, que ce soit pour les personnes âgées, handicapées ou souffrant d'un handicap mental. On veut ainsi éviter ou au moins réduire la concurrence avec les établissements belges.

Depuis 2007, le Département a accordé 14 contrats sociaux de territoire avec des structures qui couvrent 21 communes. Il vous est proposé d'en accorder deux nouveaux, élaborés avec les CCAS des communes et nos services d'action sociale.

Celui de Bois d'Arcy comporte des fiches-actions touchant à l'enfance, la famille, la santé et la parentalité. L'une d'entre elles, plus originale, concerne le lien social par l'éveil culinaire.

Le contrat social de territoire de Fontenay-le-Fleury est plus axé sur l'accompagnement des familles en difficulté, la lutte contre l'isolement et le maintien dans le logement. L'une des fiches action s'intitule « remobiliser des personnes en exclusion sociale par une activité d'autoproduction potagère », c'est-à-dire grâce à des jardins familiaux.

Le Conseil général apporterait aux communes, sur les trois ans à venir, environ 50 % du coût de ces actions, soit environ 33 000 euros pour Bois d'Arcy et environ 15 000 euros pour Fontenay-le-Fleury.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Ce sont en effet 21 communes qui bénéficient déjà de ces contrats. Je me déplace régulièrement pour aller en signer, et je vais le faire prochainement dans la commune de Laurent Richard.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Balades en Yvelines***

M. DESJARDINS, *rapporteur* – Le Département propose de mettre en œuvre la quatrième édition de la manifestation « Balades en Yvelines » qui se déroulera du 1er mai au 30 septembre 2012 : 14 partenaires seront ainsi labellisés pour l'organisation d'expositions d'art contemporain en extérieur et 12 d'entre eux sont proposés au soutien pour un montant de 167 813 euros. Ce sont ainsi 87 artistes et 240 œuvres qui bénéficieront du label du Conseil général. Dans les critères d'attribution des subventions, nous demandons que le prix d'entrée ne soit jamais supérieur à 7,50 euros, afin de permettre l'accès au plus grand nombre. Parmi les bénéficiaires, signalons que la ville d'Andrésey, qui a été pionnière en ce domaine, organise une exposition sur les sources de la Confluence, ce qui justifie le passage de sa subvention de 20 000 euros à 40 000 euros.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – C'est une manifestation très symbolique sur le plan culturel et je suis ravi qu'elle associe désormais 14 partenaires.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Poésyvelines***

M. DELIGNE, *rapporteur* – Il vous est demandé, cette année encore, de soutenir le projet consacré à la poésie contemporaine dénommé PoésYvelines, la semaine des poètes, qui en fait comporte des manifestations plus étalées dans l'année et désormais, outre le prix Poésyvelines, un prix Poésyvelines des collégiens. Le financement du Département serait reconduit à hauteur de 49 000 euros, dont 39 000 euros pour la Maison de la Poésie de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui organise la manifestation sur tout le territoire, avec des ateliers et des

rencontres, et même des formations, 6 000 euros pour les lauréats des deux prix et 4 000 euros pour des acquisitions d'ouvrages.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Nous sommes fiers d'avoir, dans les Yvelines, une des rares maisons de la Poésie, en dehors de celle de Paris.

M. DELIGNE – Il y en a une à Nantes et, je dois le dire, un fois de plus...en Belgique !

M. LE PRESIDENT – J'incite tous les élus à profiter de l'atout qu'est la présence d'une maison de la Poésie sur notre territoire. Grâce au remarquable directeur, Jacques Fournier, il est très facile d'organiser des animations. Pour vous sensibiliser à la poésie contemporaine, j'ai tenu à ce que l'allée de tilleuls du domaine de Mme Elisabeth, le long de l'avenue de Paris, soit transformée en un promenoir poétique que j'inaugurerai le 21 mai, avec notre ancien collègue Roland Nadaus, porteur du projet. Des panneaux permettront d'y présenter l'œuvre de 13 poètes, avec un renouvellement régulier. L'allée est équipée de bancs qui favoriseront la méditation poétique. Notre grand poète yvelinois Jehan Despert – c'est à lui qu'on doit le nom de notre département – qui va fêter ses 92 ans participera à l'inauguration.

Dans la même veine, j'annonce, pour le samedi 15 septembre le baptême d'une rose Yvelines, dans le cadre de Fleurs en Seine, aux Mureaux.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Coopération internationale avec le Togo***

M. JOLY, *rapporteur* – Depuis 2007, le département des Yvelines mène une coopération décentralisée avec trois collectivités territoriales togolaises avec l'appui opérationnel de l'Union des communes du Togo dans plusieurs secteurs. Les conventions-cadre étant parvenues à leur terme fin 2011, il est proposé de les reconduire pour une durée de quatre ans, tout en faisant évoluer la nature de notre relation avec l'Union des communes du Togo.

De nombreux programmes ont été réalisés entre 2007 et 2011. Dans la préfecture de Blitta, il s'est agi de la construction d'un collège, de la mise en place d'un programme d'appui au développement agricole, d'un programme destiné à favoriser les soins en santé maternelle et infantile et de divers petits projets ponctuels ; dans la préfecture des Lacs, la coopération a été orientée autour de la création d'un réseau préfectoral de lecture publique concernant cinq bibliothèques villageoises ; en faveur de la commune d'Anèho, les actions ont porté sur la création d'un service public d'assainissement non-collectif, la rénovation de la bibliothèque municipale, la réalisation d'une étude sur les potentialités économiques du territoire et la construction d'un lycée d'enseignement technique.

Plusieurs de ces projets sont toujours en cours, voire dans les premières étapes de réalisation. Certains bénéficient de subventions extérieures, comme celles attribuées depuis 2010 et jusqu'en 2012 par le Ministère des affaires étrangères et européennes, ou par l'Union européenne.

Afin de permettre la continuité des programmes en cours, dont certains pourront s'échelonner jusqu'en 2015, il est proposé de renouveler dès à présent les conventions-cadre avec les trois collectivités partenaires. Ces conventions-cadre portent essentiellement sur la définition des domaines dans lesquels se concentre la coopération ; les engagements généraux réciproques des collectivités partenaires ; les modalités de mise en œuvre des programmes d'action ; la durée, portée à quatre ans.

Les points forts de ces actions seront, avec la préfecture de Blitta, le développement agricole, l'eau et l'assainissement ; avec celle des Lacs, la consolidation du réseau de bibliothèques ; avec Aného, la mise en place du service public d'assainissement non-collectif, avec l'aide de l'Union européenne. Notre partenariat avec l'Union des communes du Togo va évoluer, puisqu'une partie des missions confiées à l'UCT le sera désormais à un opérateur d'appui chargé de l'assistance technique. Mais le Conseil général poursuivra son aide à l'UCT par la formation des élus et des personnels des collectivités territoriales. Il jouera aussi un rôle d'interface entre ces collectivités et les collectivités européennes, grâce à la création d'un poste d'assistant au secrétaire permanent chargé des relations de coopération décentralisée. Le Département apportera aussi un concours exceptionnel aux projets au cas par cas.

Il vous est donc demandé d'autoriser le Président du Conseil général à signer les trois conventions-cadre et la convention de partenariat avec l'Union des communes du Togo pour une durée de quatre ans et de déléguer à la commission permanente l'adoption des conventions spécifiques annuelles dans ce cadre.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Ayant pu me rendre à Aného, j'ai constaté la qualité des réalisations. Des lycées et bibliothèques prennent aussi le relais pour alimenter en livres la bibliothèque de cette commune.

M. TETART – Cette nouvelle convention pour quatre ans tient compte de l'évaluation de la première phase. On donnera un autre rôle à l'UCT aussi parce que les règles de la commande publique dans le Département ne permettent pas de lui confier de gré à gré un rôle d'opérateur. Pour assumer celui-ci, on va donc mettre en concurrence des structures qui accompagneront nos projets – et l'UCT peut d'ailleurs être choisie. Par ailleurs, nous soutenons l'UCT dans son rôle d'association des maires, et non de prestataire, par exemple en subventionnant des actions de formation.

Peu à peu les directions du Conseil général adaptent donc notre action de coopération internationale aux contraintes locales et à celles de notre comptabilité publique. Nous intégrons aussi à ces actions d'autres financements comme ceux de l'Union européenne.

M. LE PRESIDENT – De plus, l'action menée par notre Département est reconnue comme la référence exemplaire par le gouvernement du Togo.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Pratique vocale et chorale en milieu scolaire***

M. LEQUILLER, *rapporteur* – En 2008 et 2010, l'inspection académique et le rectorat de l'académie de Versailles, en partenariat avec le Conseil général, avaient souhaité mettre en valeur les classes à horaires aménagés musicales de l'école Wapler, du collège Jean-Philippe Rameau et du lycée La Bruyère de Versailles, en organisant des spectacles musicaux et vocaux à la Chapelle Royale du Château de Versailles.

L'inspection académique souhaite étendre l'opération à l'échelle départementale. Un spectacle, élargi à la danse et donné au théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines présenterait le travail de l'école des Marronniers de Magnanville, du collège Claude Debussy de Saint-Germain-en-Laye, de l'école Lully-Vauban de Versailles et des établissements scolaires ayant déjà participé aux précédents concerts. Sur un budget de 31 181 euros, la subvention du Département serait de 9 281 euros.

D'autre part, afin de valoriser ces initiatives, l'inspection générale nous propose de signer, avec d'autres partenaires, une charte de développement de pratique chorale et vocale en milieu scolaire.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je suis ravi que le spectacle de fin d'année se déroule sur la scène nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Base de plein air et de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines***

MME DI BERNARDO, *rapporteur* – Il vous est proposé de fixer la participation du Conseil général aux frais de fonctionnement de la base de loisirs et de plein air de Saint-Quentin-en-Yvelines conformément à ses statuts, ainsi que de renouveler la convention d'objectifs, arrivée à son terme le 31 décembre 2011, pour les années 2012 à 2014 inclus.

Les trois bases de loisirs fixent la participation annuelle du Conseil général au titre de leur fonctionnement. Celle de Saint-Quentin-en-Yvelines est gérée par un syndicat mixte d'étude, d'aménagement et de gestion. Suivant les statuts, modifiés le 12 septembre 1985, les dépenses d'exploitation non couvertes par les recettes de gestion sont réparties à part égale entre le département des Yvelines et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

De 2008 à 2011, la base a été l'objet de gros travaux. Les années 2012-2014 seront consacrées à poursuivre le développement d'une offre de services d'animation, d'une offre culturelle avec l'accueil de concerts et d'expositions et de l'offre « détente » avec des jeux pour enfants ; à améliorer les bâtiments, la propreté et la sécurité de la base ; à rechercher des recettes propres notamment par l'accueil de salons et de séminaires d'entreprises ; à poursuivre la démarche qualité ; à donner de nouvelles orientations pour le camping, la piscine, le restaurant, le centre équestre et la réserve naturelle. Pour atteindre ces objectifs, un plan d'investissement auprès de la région Ile-de-France a été défini à hauteur de 890 500 euros.

Afin de donner de la lisibilité aux actions entreprises, le syndicat mixte d'étude, d'aménagement et de gestion de la base de plein air et de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines a adopté, le 15 février 2012, le projet de convention d'objectifs portant sur les exercices 2012, 2013 et 2014.

Selon les termes de cette convention, la contribution du Département et de la CASQY a été fixée, pour chacune des parties, à 270 000 euros, correspondant à la moyenne des participations annuelles courantes de ces trois dernières années. Le syndicat mixte gérant la base de loisirs s'est engagé à supporter un éventuel déficit dans la limite de 100 000 euros. Au-delà, les parties signataires de la convention se réuniront afin de définir la conduite à tenir.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – En 2009, nous avons apporté une subvention exceptionnelle de 114 000 euros pour apurer les comptes de la base de loisirs. Le résultat des bases dépend beaucoup du temps qu'il a fait pendant l'été.

M. JOLY – Par ailleurs, pour la base de Saint-Quentin-en-Yvelines, il y a un certain nombre de problèmes à régler, notamment pour la gestion du terrain de camping. La base voulait que nous nous engagions à couvrir le déficit, mais nous avons fait stipuler qu'en ce cas, il faudrait une discussion entre partenaires. Couvrir le déficit par une subvention exceptionnelle tous les deux ou trois ans ne peut pas devenir une pratique régulière.

M. LE PRESIDENT – Tout à fait. Nous avons eu un débat à ce sujet il y a une quinzaine d'années.



M. DELIGNE – La remise à plat d’il y a trois ans a permis à la communauté d’agglomération, concernée comme le Département, outre la subvention exceptionnelle, de fixer de nouvelles bases financières pour l’avenir. Les difficultés de gestion sont derrière nous, même s’il reste le problème du camping. Nous y veillerons ensemble.

M. LE PRESIDENT – En effet, la communauté d’agglomération ne souhaite pas plus que le Département assumer un déficit récurrent.

MME MARY – J’ai analysé la convention signée avec le camping. Elle est dénonçable immédiatement et sans aucune indemnité.

Quant au règlement du déficit, on peut effectivement procéder comme il est indiqué ici. Mais je préférerais une solution plus juridique, passant par la modification des statuts de la base de loisirs. Ils sont en effet rédigés de telle manière que, quel que soit le montant du déficit, les deux partenaires le prennent en compte. Il y a quand même là un risque.

M. LE PRESIDENT – C’est une bonne suggestion sur laquelle il faudrait se pencher. Nous sommes un certain nombre ici à nous souvenir de ces délibérations pour régler les déficits. C’est pourquoi nous avons procédé à cette remise à plat en 2009. Peut-être faudrait-il voir à changer les statuts.

M. JOLY – Sur le plan administratif, c’est tout à fait envisageable. Le problème à régler est plutôt politique dans la mesure où la Région prend en charge l’investissement et nous le fonctionnement. Il y aurait un accord à trouver. Mais le président de la communauté d’agglomération nous suit tout à fait pour dire que, lors des dernières discussions, nous avons eu le sentiment que, de façon inéluctable, dès lors qu’il y avait un déficit, nous aurions à payer. Un travail est donc engagé avec Mme Di Stefano et la base pour en renforcer l’attractivité. Comme elle est assez proche du futur vélodrome de Saint-Quentin, pour les stages, le terrain de camping peut retrouver un intérêt. Il n’est pas loin non plus de Versailles. Mais ce terrain a été mal exploité initialement. Il se trouve près de la route, alors qu’il aurait mieux valu placer le parking le long de la route et le camping plus près du lac. Il y a donc aussi des questions structurelles à examiner. En tout cas il est certain qu’il faut améliorer les choses.

MME MARY – Je suis ravie que le Conseil général participe au titre du fonctionnement, car il y a bien des dysfonctionnements dans le fonctionnement de cette base de loisirs. Par exemple, il n’y a jamais de réunion de bureau ou autre. Cela pose problème ; en tout cas pour ma part, en tant que trésorière, cela m’en pose.

M. LE PRESIDENT – Alexandre Joly va veiller à ce qu’il y ait des réunions régulières pour arbitrer afin que nos collectivités ne se trouvent pas dans l’obligation de couvrir régulièrement des déficits de gestion.

M. JOLY – On transmettra au président et ma collègue y veillera.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.*

### ***Dispositif Solidarité migrants***

M. JOLY, *rapporteur* – Cette série de dossiers illustre l’importance que notre département attache à la coopération internationale, à laquelle il consacre un euro par habitant. En 2008, le département des Yvelines a signé avec le ministère de l’Intérieur, de l’Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l’Immigration un partenariat en vue de soutenir des initiatives de

développement portées par des associations yvelinoises de migrants en faveur de leurs pays d'origine. Ce partenariat a notamment donné lieu à la création du dispositif « Solidarité migrants ». Alors qu'une évaluation de ce partenariat est en cours, et dans l'attente de la décision concernant le renouvellement de ce partenariat, il est proposé de reconduire à titre transitoire ce dispositif en 2012. Mais bien entendu, nous avons déjà tiré les enseignements de l'expérience menée. Le texte du règlement est simplifié. Les associations demandeuses seront accompagnées de façon plus étroite. Il est proposé une nouvelle procédure d'appels à projets, en augmentant le plafond de financement de manière à pouvoir aider des projets plus importants. Enfin, la sélection des projets serait désormais confiée à la commission de coopération internationale.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Coopération internationale avec le Mali***

M. LE PRESIDENT – Nous poursuivons la coopération avec le Mali, même si dans les circonstances présentes il n'est pas recommandé d'aller sur place.

M. JOLY, *rapporteur* – Suite à une mission menée en décembre 2011, le Département a engagé des échanges avec deux collectivités locales maliennes, le Cercle de Kolokani et le Cercle de Kadiolo. Plusieurs secteurs de développement ont été identifiés comme axes de travail pour ces coopérations : agriculture, irrigation, sécurité alimentaire d'un côté et éducation, jeunesse, insertion sociale de l'autre. Il est proposé d'adopter deux conventions cadre triennales définissant les domaines d'intervention et les modalités de mise en œuvre de ces deux nouvelles coopérations décentralisées. Eu égard au fort potentiel hydrique et agricole du cercle de Kolokani, son Président de a émis le souhait que la coopération puisse venir en appui aux activités agricoles et plus précisément au développement de l'irrigation, de l'organisation des producteurs et de l'écoulement des productions vers Bamako. Ainsi, le cofinancement d'aménagements hydro-agricoles mais aussi d'équipements en faveur du système de production primaire jusqu'à la transformation et la commercialisation serait envisagé.

Afin de soutenir sa compétence attribuée en matière de scolarisation secondaire, correspondant au niveau collège français, et renforcer ses capacités en matière de politique de la jeunesse, le Cercle de Kadiolo souhaite développer différentes actions en direction des jeunes de 11 à 20 ans afin d'améliorer leurs conditions d'enseignement et de promouvoir leur insertion professionnelle, sociale, culturelle et citoyenne dans la vie adulte.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Le cercle est l'échelon intermédiaire entre la commune et la région ; un peu comme le département. Cela pourrait donner des idées pour notre propre réforme territoriale, encore que le terme de « cercle » surprendrait sans doute.

M. TETART – Le Mali était un des partenaires possibles de notre coopération internationale. Nous y avons donc mené une mission en novembre, avant que la situation ne se dégrade. Ces deux cercles ne sont pas choisis au hasard. Nous cherchons désormais à coopérer dans un cadre où des collectivités locales ou des associations yvelinoises sont déjà impliquées. Dans le cercle de Kolokani, la ville de Viroflay développe une coopération depuis trente ans. Dans le cas de Kadiolo,

c'est une association, l'IMCAD qui fait déjà un travail remarquable, en relation avec plusieurs communes dont Le Vésinet et Montesson, sans que celles-ci soient engagées directement.

Dans les deux cas, les projets ont été choisis en fonction des demandes de nos correspondants et des projets déjà engagés par la ville ou l'association yvelinoise impliquée. Nous aurons ainsi pour la première fois une action en faveur de la jeunesse, y compris la jeunesse des rues, que l'association IMCAD a engagée. A Kolokani, les travaux pour l'irrigation et la commercialisation jusqu'à Bamako sont un accompagnement à un investissement plus lourd, financé par l'Union africaine, sur un barrage d'irrigation.

Pour l'instant, aucun montant chiffré n'est avancé. Il n'est pas possible d'aller sur place, on le comprend bien. Nous vous proposons néanmoins d'approuver ces conventions-cadre, après consultation du ministère des affaires étrangères. Une chose sont les relations entre Etats, suite au putsch, une autre le rapport aux populations : ne les abandonnons pas et donnons leur plutôt un signal fort que, au-delà des changements à la tête de l'Etat, la solidarité avec la société et ses structures de base se poursuivra. Nous pouvons travailler sur les projets et voir la suite des événements. Nous ne proposerons à la commission permanente des conventions annuelles que lorsque nous aurons l'assurance d'une certaine stabilité avec des circuits financiers et des interlocuteurs valables sur place.

M. LE PRESIDENT – De toute façon, ces deux territoires ne se trouvent pas dans le nord du Mali.

M. TETART – En effet, le cercle de Kolokani est à 150 kilomètres au nord-ouest de Bamako et le cercle de Kadiolo à 50 kilomètres de la frontière avec la Côte d'Ivoire. Il avait, jusqu'à peu, accueilli nombre de réfugiés de ce pays, d'où notamment le problème des enfants des rues. Ce sont donc deux situations très différentes en ce qui concerne les populations et le développement.

M. LEBRUN – Je vote évidemment avec une grande satisfaction cette délibération. J'étais moi-même à Kolokani en octobre dernier pour fêter les 30 ans de la coopération avec Viroflay. Elle a ceci de particulier, qu'elle associe une autre ville jumelée avec Viroflay, Hassloch en Allemagne. Nous avons entraîné les Allemands qui n'avaient pas de relations avec le Mali et ils sont très actifs dans ce domaine.

Kolokani est à 120 kilomètres de Bamako et à 250 kilomètres au Sud de la Mauritanie. C'est un territoire très attachant et je suis en contact avec les élus, avec lesquels nous avons sympathisé. Ils m'ont dit être surpris, et même furieux, du putsch qui vient de se dérouler, puisque les élections législatives et le remplacement du président devaient avoir lieu deux mois plus tard. Ils apprécient vraiment très peu qu'un groupe de soldats ait ainsi interrompu la vie démocratique qui existe au Mali depuis une vingtaine d'années. Par ailleurs, le mouvement Touareg et le développement d'AQMI au nord les inquiètent beaucoup car ils perçoivent un risque de partition du pays, alors que le nord est une région très touristique.

Il me semble donc bien fondamental, come le disait Jean-Marie Tétart, de montrer à la population que nous avons envie de poursuivre cette coopération et les actions de solidarité, d'autant que, l'an dernier, la saison des pluies a été très médiocre et les récoltes seront faibles. Il leur faudra donc acheter de la nourriture et des semences. Après l'adduction d'eau pour les habitants, que nous avons aidé à réaliser, l'irrigation des cultures est fondamentale. L'apport du Département serait capital et gage d'efficacité. J'espère vraiment que nous pourrions mettre cette action en œuvre. Ne pas pouvoir se rendre sur place complique grandement les choses, car il faut pouvoir assurer un suivi et un contrôle de la réalisation des projets et créer un lien avec les élus et la population, qui va bien au-delà de cet apport technique et financier mais est de nature amicale et culturelle.

M. TETART – Nous aurons probablement à vous présenter des avenants à des conventions avec certaines communes des Yvelines, pour prolonger les délais et envisager des modalités différentes

pour des projets comme celui de Maurepas avec Mopti, car cette dernière commune est sur la ligne, fluctuante, d'ailleurs, de la division. Il faudra trouver des moyens d'adapter les projets de coopération avec le Nord. Je pense aussi à Mali Médicaments à Rambouillet et à Montfort. Nous aurons besoin de souplesse dans les cofinancements.

M. LE PRESIDENT – Il y a en effet beaucoup de projets car la communauté malienne en France est très importante.

M. SOLIGNAC – Pour signaler une initiative plus politique, grâce au réseau que nous avons avec les associations de migrants maliens, en particulier à Achères, nous avons réussi à faire passer un téléphone au maire de Bamako qui était placé, disons... en quarantaine, et à le mettre en rapport avec le directeur de cabinet d'Alain Juppé pour qu'il bénéficie en quelque sorte d'une protection française.

M. LE PRESIDENT – Merci pour ce soutien et pour toutes ces informations précieuses.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Convention avec l'association France Volontaires***

M. JOLY, *rapporteur* – Le Département a passé convention avec l'association France Volontaires. Il s'agit de simplifier la procédure pour le remboursement des frais de ces volontaires, car certains systèmes, comme les bons délivrés par les collectivités d'accueil, les obligeaient parfois à en faire l'avance.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – C'est une très bonne chose, car ils jouent un rôle essentiel d'assistance, et on connaît tout le dévouement de cette association.

M. TETART – Ils jouent un rôle dans les collectivités dont nous sommes partenaires, mais aussi par une action indépendante au service des Yvelines. Dans cette fonction, ils ne peuvent pas être sous les ordres de la collectivité, par exemple pour un achat d'essence. Nous leur donnons donc un peu plus d'indépendance financière par l'intermédiaire de l'association.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Sauvegarde du patrimoine communal***

M. PIVERT, *rapporteur* – Depuis 1996, le Département assume 70 % du coût des restaurations d'objets non classés du patrimoine des communes, qui est particulièrement menacé. En ce qui concerne les objets classés, la subvention de l'Etat est de 50 %, ce qui amène certaines communes à renoncer à engager les travaux. Il vous est donc proposé de contribuer à ces opérations à hauteur de 20 % du montant hors taxes, avec un plafond de subvention de 10 000 euros par opération, sous réserve de notification préalable de la subvention d'Etat et dans la limite des crédits inscrits, soit 25 000 euros pour 2012.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Il s’agit donc d’aligner la subvention pour les objets classés sur celle attribuée pour les objets inscrits ou non protégés pour éviter que la restauration des premiers ne soit une charge supplémentaire pour les communes.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.*

### ***Numérisation des archives communales***

M. SYLVESTRE, *rapporteur* – Afin de favoriser la sauvegarde des archives communales les plus anciennes – en tout cas antérieures à 1940 – il vous est proposé de participer au coût de leur numérisation, sous la forme d’une subvention de 50 % par opération avec un plafond de 2 500 euros.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Nos archives départementales ont été pionnières dans l’archivage électronique. N’hésitez pas à leur demander conseil. Nous avons d’ailleurs signé une convention en novembre 2011 avec le conseil général de l’Aube, qui est l’autre département en avance dans ce domaine.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.*

### ***Tangentielle Ouest***

M. LE PRESIDENT – Voici encore un financement d’études complémentaires. Mais c’est pour la bonne cause.

MME BOUTIN – C’est toujours pour la bonne cause !

M. TETART, *rapporteur* – Il s’agit, très simplement, d’accepter de consacrer 150 000 euros, la Région fournissant le même financement, pour étudier la liaison Saint-Cyr et Versailles Chantiers de la tangentielle ouest.

J’en profite pour faire le point sur la TGO, ce qui est un peu plus compliqué. Le conseil d’administration du STIF a eu lieu le 11 avril a approuvé le bilan de la concertation. C’est une étape importante, puisque l’on a adopté un schéma de principe, ainsi que les études complémentaires à réaliser. L’enquête d’utilité publique aurait donc lieu de fin 2012 à fin 2013, pour une ouverture probable en 2018. On entre ainsi dans une phase opérationnelle.

Sur cette liaison d’une vingtaine de kilomètres avec 11 stations, le bilan de la concertation a permis d’acter que circulera un tram-train avec caténaires, décision qui permet de prendre un parti pris technique pour la suite. D’autre part, pour la liaison jusqu’au RER A à Saint-Germain-en-Laye, sur les deux ou trois tracés envisagés, c’est le plus acceptable, dit du « camp des loges » qui a été retenu. Ce choix entraînera des études complémentaires sur un carrefour routier et sur le passage en souterrain pour relier le RER A.

A également été actée la liaison jusqu’à la gare de Saint-Cyr, par ce qu’on appelle une « virgule », la forte pente rendant l’opération complexe techniquement. De même, dans la plaine de Versailles, il n’y aura pas de passages en dénivelé mais un passage à niveau. Il sera dans l’axe du Château, donc dans les mois qui viennent il faudra établir quelles sont les nécessaires contraintes.

Avec ces ajouts, l’estimation financière de 140 millions d’euros faite en 2006 pour le tracé de Saint-Cyr à Saint-Germain-en-Laye est portée à 220 millions d’euros. Dans le contrat de programme que nous avons avec la Région, chacun apportait 100 millions. Il faudra donc réévaluer nos

participations. Cependant, cette estimation n'inclut pas les dix rames de matériel roulant, pour 47 millions, que le STIF prendra en charge.

On s'oriente donc vers l'enquête publique et la liaison entre Saint-Cyr et Versailles-Chantiers. Mais, pour la TGO comme pour la A 104, la continuité est essentielle et il ne faut pas oublier la liaison vers le nord, avec Achères et Cergy-Pontoise. Il reste un choix à faire entre deux variantes.

Acter la liaison entre Saint-Cyr et le RER A est déjà une bonne chose, et nous allons étudier la liaison de Saint-Cyr à Versailles Chantiers. Je précise que la gare de remisage sera bien à Versailles-Matelots – il fallait disposer d'une voie d'un kilomètre pour aller vers ces ateliers garages. Nous verrons donc le moment venu les ajustements financiers, mais exigeons en contrepartie qu'on avance l'étude de l'itinéraire vers le nord, sans accepter en permanence d'attendre que les choix pour Eole et la ligne à grande vitesse soient définitifs. Il faut bien décider d'un point de connexion pour Achères, le vrai problème étant de savoir s'il permettra d'aller sur Cergy ou s'il y aura une connexion avec le futur RER E.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Ce n'est certainement pas la dernière fois qu'on vous demande un financement complémentaire.

M. FOND – Il est évident que les tangentielles doivent être prioritaires. En effet, un quart des voyageurs qui gagnent Paris le font uniquement pour rejoindre une autre banlieue, notamment par la gare de Châtelet-Les Halles et le célèbre et catastrophique RER B. Toutes les tangentielles amélioreront donc les conditions de transport en Ile-de-France et permettront en même temps d'alléger le RER A de 25 % des voyageurs. Construire la TGO est donc logique, même si on en voit les difficultés.

Une autre desserte intéressante est Eole. Un certain nombre de communes des Yvelines demandent un arrêt à Sartrouville-Houilles et à Achères. La connexion avec la future tangentielle nord est également un point extrêmement important. Je rappelle que, dans leurs demandes, les élus des Yvelines sont soutenus par ceux du Val d'Oise. Nous préparons un courrier au président Huchon et au ministre des transports – actuel ou futur – pour faire en sorte d'obtenir ces arrêts. Il a été rédigé par notre ancien collègue, le sénateur-maire de Conflans-Sainte-Honorine, et soutenu par les élus de Cergy. Nous dépassons donc le cadre yvelinois et il faut une position claire du Conseil général, comme elle s'est exprimée par le vote d'un vœu il y a quelques mois, pour obtenir cet arrêt. Faute de quoi, Eole aura un intérêt pour le Mantois, mais n'assurera pas la liaison avec la tangentielle ouest et la tangentielle nord. Il est évident que ces connexions, même si elles n'ont pas été envisagées au départ, doivent se réaliser.

Pour la tangentielle nord, la déclaration d'utilité publique est faite et la SNCF en est à faire les acquisitions foncières, avec les premiers financements.

M. LE PRESIDENT – Et le terminus est à Sartrouville.

M. FOND – Oui, avec une petite portion dans les Yvelines. Cette tangentielle est plus un projet pour la Seine-Saint-Denis et le Val d'Oise. Mais avec la connexion avec le RER A et demain la tangentielle ouest, toutes les zones d'activité au nord de Paris seront accessibles pour les habitants des Yvelines. Le projet avance bien. Le STIF et la SNCF prévoient l'ouverture de la ligne en 2018, avec les réserves d'usage. En tout cas, les travaux sur la partie qui concerne les Yvelines sont déjà en partie financés.

M. TETART – Pierre Fond a entièrement raison : on ne peut pas imaginer un maillage sans ses nœuds. A quoi bon des lignes qui se croisent, s’il faut encore passer par Paris ?

M. COLIN – Je suis très satisfait de la décision prise par le conseil d’administration du STIF. Avant l’enquête publique, il y a deux obstacles administratifs à franchir, d’abord la commission nationale des sites, puis la commission départementale. La première se réunit la semaine prochaine et la seconde en mai. Il faut compléter le dossier pour qu’il n’y ait pas d’obstacle avec le château et l’architecte des Bâtiments de France. Si tout se passe bien, l’enquête publique pourra avoir lieu en fin d’année.

M. LE PRESIDENT – On voit que les choses sont complexes, mais elle progressent. On parle ici de 2018 – tout à l’heure on parlait d’une vision à 20 ans pour la ligne nouvelle Paris-Normandie ! Un certain nombre d’entre nous ont assisté à l’inauguration de la ligne entre Saint-Germain-en-Laye et Noisy, en 2004. En 2012, nous en sommes à financer des études complémentaires sur la partie de Saint-Germain à Saint-Cyr. Et ce qui est vrai pour les grandes infrastructures ferroviaires l’est tout autant pour les routes.

M. FOND – Aujourd’hui, pour construire un pont sur la Seine, on met cinquante ans.

M. LE PRESIDENT – Le Département a fait mieux avec le pont à Triel.

M. FOND – A l’époque de Napoléon, pour construire le pont de Sartrouville à Maisons-Laffitte, entre la décision et l’ouverture, il y a eu deux ans. Mais on fait plus d’études, on les complète et on les complète encore. Et à l’époque, la construction était moins chère. Heureusement, nous avons beaucoup de lois qui encadrent les procédures à suivre ! (*sourires*) On sent là une amélioration de la qualité du service public.

M. FOURNIER – Cette réflexion sur la durée s’applique tout à fait à ce que se passe pour les habitants de la boucle : lorsque, interrogé sur le RER E, le STIF nous répond que de toute façon nous n’avons pas à nous inquiéter car il y aura un arrêt de la ligne Paris-Normandie, c’est très gentil. Mais il oublie de préciser que c’est dans au moins vingt ans ! Cette réponse n’est pas acceptable pour aujourd’hui. De toute façon, s’il n’y a pas d’arrêt du RER E dans la boucle, le trafic se reportera sur le RER A qui est déjà absolument comble le matin. C’est une politique de Gribouille.

M. JOLY – Je précise que, entre autres promesses, les changements d’horaires devaient améliorer la circulation. Au contraire, elle s’est détériorée. Je reçois des SMS de concitoyens qui se plaignent. Par exemple, avant-hier, une personne arrivée à 18 heures 33 à l’Etoile a dû attendre plus de 19 heures et laisser passer 5 RER avant qu’il ne s’en présente un pour Poissy qui fasse arrêt à Houilles. Les mesures qui devaient améliorer la situation de façon transitoire en attendant le grand jour sont dépassées. Il est donc bien nécessaire que le Conseil général prenne position très fermement sur les transports.

M. LEQUILLER – Je confirme à mon tour combien nous sommes préoccupés par cette situation dans la Boucle. Nous sommes intervenus auprès du STIF par une pétition des maires, je suis intervenu en tant que député, mais nous n’avons jamais eu de réponse satisfaisante.

M. TAUTOU – En votant la contribution du Département au SDRIF, nous avons bien mis l’accent sur ce problème. Et pour revenir sur la Confluence, c’est le seul des dix projets du Grand Paris qui n’a pas une gare structurante dans le cadre de Arc express. Il faut vraiment que le STIF comprenne que

nous sommes les seuls dans cette situation. Notre contribution sur le SDRIF devait alerter la Région sur la nécessité de nous aider à assurer un développement équilibré de notre territoire.

M. LE PRESIDENT – On pourrait malheureusement allonger la liste, tant les infrastructures de transport font cruellement défaut.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Cession de parcelles à Buchelay***

M. VIALAY, *rapporteur* – l'Établissement public foncier des Yvelines (EPFY) souhaite acquérir deux parcelles départementales non bâties situées sur la commune de Buchelay, dans le cadre de ses missions de maîtrise du foncier relatives au développement urbain des secteurs dits des Meuniers et des Cronières. Il vous est proposé de céder ces 3 000 mètres carrés pour 153 120 euros, l'EPFY prenant les frais en charge.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Château de la Madeleine à Chevreuse***

M. VANDEWALLE, *rapporteur* – Le Conseil général est propriétaire du château de La Madeleine à Chevreuse. Des travaux de restauration y ont été engagés il y a bien longtemps et il faut les terminer, afin de permettre l'ouverture au public des espaces intérieurs et du donjon, qui est très intéressant. Il est proposé de financer certaines études techniques.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Ce château accueille le siège du parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse, dans une mise en valeur réciproque.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Acquisition foncière pour le SDIS au Mesnil-le-Roi***

M. TAUTOU, *rapporteur* – Le Département a engagé une procédure d'expropriation d'un terrain de 12 155 mètres carrés au Mesnil-le-Roi pour l'installation du service d'incendie et de secours.

Une enquête conjointe – enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire – s'est déroulée en 2008. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable pour l'enquête préalable. Mais il a émis un avis défavorable s'agissant de l'enquête parcellaire, celle-ci ayant été viciée par un défaut de procédure lié à une succession. Il vous est donc proposé de relancer une procédure.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Et cette procédure va durer combien de temps ?



M. TAUTOU – C’est une bonne question !

M. LE PRESIDENT – Espérons qu’elle sera rapide.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.*

### **Collège « Les Nénuphars » à Bréval**

M. RAYNAL, *rapporteur* – Depuis sa construction en 1989, le collège « Les Nénuphars » à Bréval a subi beaucoup de malfaçons et surtout des désordres sur la toiture. Après étude, nous pensions engager des travaux pour 14 millions d’euros. Depuis, le montant et le calendrier ont été revus et il vous est proposé de réaliser l’opération dans le cadre de notre plan pluriannuel d’investissement 2010-2016. Pour la toiture, un jury de concours a eu lieu et quatre cabinets ont été retenus. Nous en profiterons pour améliorer la qualité thermique dans le respect de la réglementation ainsi que l’accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Dans le collège, il n’y a pas d’âne, mais il y a des pas-d’âne, qui rendent la circulation de ces personnes un peu plus difficile. (*Sourires*) Ceux qui connaissent la Corse ont vu ces montées avec des marches de faible épaisseur qu’empruntent les mulets. S’y ajoutent la réhabilitation partielle de la demi-pension et la mise aux normes de sécurité des parties qui ne le sont pas ou plus, la réglementation s’accumulant année après année.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.*

M. JOUY – Je remercie l’Assemblée au nom des habitants de Bréval.

### **Association « Sauvegarde des Yvelines »**

M. LEBRUN, *rapporteur* – L’Association Sauvegarde des Yvelines a remboursé les emprunts pour lesquels nous lui avons accordé une garantie en vue de transformer un internat au Perray-en-Yvelines. De surcroît, elle veut vendre ce bien, ce pour quoi elle sollicite la levée de l’inscription hypothécaire.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l’unanimité.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.*

### **Créations d’emplois**

M. SOLIGNAC, *rapporteur* – Par ce rapport, d’une certaine importance, il vous est proposé des créations d’emplois, en premier lieu pour renforcer les compétences du Département et assurer le développement, ainsi que le suivi, de nos projets départementaux. Dans ce cadre, il vous est proposé de créer 9 postes, soit un directeur de projet pour l’aménagement numérique, un chargé de mission transports et mobilité et trois postes dans l’environnement pour le plan « Yvelines Seine » et le parc de Carrières-sous-Poissy, un poste de chargé de mission pour l’appel à projets dans l’écoconstruction, financé partiellement, un poste pour la coordination de la politique du logement cofinancé par l’ANAH, enfin un chargé de mission qui se consacrera aux deux OIN, et un poste d’archéologue-médiéviste.

Il s'agit ensuite, dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, de créer six postes d'assistants de conservation du patrimoine. Enfin, il est proposé de créer onze postes pour compenser la fin de mise à disposition de personnels, ce qui est balancé par l'économie des sommes que nous versions aux collectivités d'origine. Seule la première catégorie a une incidence financière, soit 474 00 euros.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Nous recrutons notamment un directeur de projet pour le schéma départemental d'aménagement numérique. On peut considérer que nous aurons bien les 24 millions d'euros que nous espérions dans le cadre du grand emprunt pour nous aider à financer ce schéma pour lequel nous allons engager 80 millions d'euros jusqu'en 2018. En votre nom à tous, je remercie la directrice générale et Yves Vandewalle.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

***Garantie d'emprunt à l'association des « Œuvres Falret »***

M. DELAPORTE, *rapporteur* – Le Département a accordé en 2002 sa garantie à l'Association Cotra pour la construction de deux foyers de vie à Fontenay-le-Fleury. L'association Œuvre Falret, qui a absorbé une partie des actifs de Cotra en 2011, sollicite le transfert de la garantie départementale. L'opération est technique, mais comme d'ordinaire la trésorerie générale a vérifié d'abord les comptes de cette association.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Les garanties sont données avec l'avis favorable de la Trésorerie, de sorte que nous ne soyons pas appelés à rembourser les emprunts.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

*La séance est levée à 12 heures 05.*

*Prochaine séance : vendredi 25 mai 2012 à 9 heures 30.*

*Le Secrétaire :*  
Karl OLIVE.

*Le Président :*  
Alain SCHMITZ.

*Communication des marchés notifiés entre le 30 janvier 2012 et le 10 avril 2012 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil Général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

**Politique sectorielle : MOYENS GENERAUX**

<b>Code de la famille CMP</b>	<b>Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)</b>	<b>Nombre de marchés</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT (en €)</b>
00.21	DBD - Administratif	1,00	86 259,05 €
00.22	DBD - Culturel	1,00	54 653,84 €
0074	Services associés - travaux de bâtiment	5,00	17 895,00 €
3618	Mobiliers et matériels pour l'organisation événementielle	1,00	12 000,00 €
4511	Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement	2,00	21 664,35 €
45421	Travaux de menuiserie	2,00	16 424,00 €
5053	Services de réparation et d'entretien de machines	1,00	8 000,00 €
7422	Services d'architecture	2,00	40 200,00 €
74276	Service de contrôle technique en matière de construction	1,00	1 960,00
74277	Service de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	1,00	1 026,00

74315	Services de diagnostics relatifs aux bâtiments	2,00	9 460,00 €
7433	Service de contrôle qualité	1,00	17 500,00 €
7486	Services d'organisation d'expositions, de foires et de congrès	1,00	6 132,72
8042	Services de formation	1,00	90 000,00 €
9240	Services d'agences de presse	2,00	60 000,00 €
9999	Unités fonctionnelles (mode unique)	2,00	14 752,00 €
	<b>somme :</b>	<b>26</b>	<b>457 926,96 €</b>

***Politique sectorielle : ENSEIGNEMENT***

<b>Code de la famille CMP</b>	<b>Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)</b>	<b>Nombre de marchés</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT (en €)</b>
00.23	DBD - Collèges	10,00	294 703,84 €
0074	Services associés - travaux de bâtiment	4,00	19 268,00 €
	<b>somme :</b>	<b>14</b>	<b>313 971,84 €</b>

**Politique sectorielle : CULTURE, SPORTS, LOISIRS**

<b>Code de la famille CMP</b>	<b>Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)</b>	<b>Nombre de marchés</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT (en €)</b>
4551	Location machines, matériels de construction et de génie civil avec opérateur	1,00	120 000,00 €
5034	Services de réparation et d'entretien de matériel audiovisuel et d'optique	1,00	3 485,52 €
7831	Services de reliure et de finition	2,00	60 000,00 €
9999	Unités fonctionnelles (mode unique)	2,00	11 900,00 €
	<b>somme :</b>	<b>6</b>	<b>195 385,52 €</b>

**Politique sectorielle : RESEAUX ET INFRASTRUCTURES**

<b>Code de la famille CMP</b>	<b>Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)</b>	<b>Nombre de marchés</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT (en €)</b>
00.01	DRT-Travaux de voirie - PME	1,00	18 473,91 €
	<b>somme :</b>	<b>1</b>	<b>18 473,91 €</b>
			<b>985 758,23 €</b>

## SOMMAIRE

Communications de M. le Président du Conseil général .....	1
Adoption d'un compte rendu analytique .....	1
Marchés à procédure adaptée .....	2
Contribution au rapport final sur le développement de la Seine .....	2
Produits de l'agriculture biologique pour la restauration collective .....	8
Système d'information en périnatalité.....	9
Subventions au titre de l'action sociale .....	10
Demandes d'habilitation individuelles à l'aide sociale.....	10
Demandes d'habilitation individuelles pour des établissements en Belgique.....	10
Contrats sociaux de territoire.....	12
Balades en Yvelines .....	13
Poésyvelines .....	13
Coopération internationale avec le Togo.....	14
Pratique vocale et chorale en milieu scolaire.....	15
Base de plein air et de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines.....	16
Dispositif Solidarité migrants.....	17
Coopération internationale avec le Mali.....	18
Convention avec l'association France Volontaires.....	20
Sauvegarde du patrimoine communal .....	20
Numérisation des archives communales.....	21
Tangentielle Ouest.....	21
Cession de parcelles à Buchelay.....	24
Château de la Madeleine à Chevreuse .....	24
Acquisition foncière pour le SDIS au Mesnil-le-Roi.....	24
Collège « Les Nénuphars » à Bréval .....	25
Association « Sauvegarde des Yvelines » .....	25
Créations d'emplois.....	25
Garantie d'emprunt à l'association des « Œuvres Falret » .....	26
Communication des marchés notifiés entre le 30 janvier 2012 et le 10 avril 2012 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil Général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).....	27